



# TREMPLIN BLAIN FOREVER YOUNG

2<sup>ème</sup> édition

**JEUNES TALENTS**

**Le 19 Avril 2025 salle des Fêtes de Blain**

*6 bis rue Pierre Morin 44130 Blain*

## RÈGLEMENT

Le comité des fêtes et de bienfaisance de Blain organise un tremplin de la chanson qui se déroulera le samedi 19 avril 2025 à partir de 19h 00 **Salle des Fêtes** 6 bis rue Pierre Morin 44130 Blain.

Ce tremplin aura pour but de donner plus de VOIX aux jeunes talents de la chanson du département de la Loire-Atlantique. Le vainqueur de cette soirée sera programmé au FESTIVAL « BLAIN FOREVER YOUNG » qui aura lieu le samedi 31 Mai à partir de 19h sur le site du complexe sportif Noël Gérard, rue René Giraud 44130 Blain

### 1 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Être âgé de 15 à 35 ans à la date de l'inscription.

Être résident de la Loire-Atlantique.

Être capable de chanter / interpréter un titre, reprise, ou compositions personnelle.

### 2 - VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Avoir complété, signé et transmis la fiche d'inscription ainsi que le consentement du représentant légal si le Talent est mineur à la date d'inscription.

Avoir signé, précédé de la mention « Lu et approuvé » et transmis le règlement du tremplin.

Avoir transmis une copie de la pièce d'identité (Recto / Verso).

Avoir transmis une vidéo du titre chanté par le Talent.

L'ensemble des éléments demandés doit-être envoyé par mail à [casting.tremplin.bfy@gmail.com](mailto:casting.tremplin.bfy@gmail.com)

**Au plus tard le samedi 5 avril 2025 à 23h59.**

### 3 - LA PRÉ-SÉLECTION

Une pré-sélection des Talents sera effectuée sur la présentation d'un titre en vidéo.

Seulement 10 Talents seront retenus pour participer au tremplin et y interpréteront 1 titre pour une durée totale de 6 minutes maximum.

Les résultats de la pré-sélection seront communiqués le samedi 12 avril 2025 à 20h au plus tard **par mail à chacun des Talents** retenus et non-retenus via l'adresse mail :

[casting.tremplin.bfy@gmail.com](mailto:casting.tremplin.bfy@gmail.com) .

Dès l'annonce par mail des 10 talents retenus, ces derniers devront communiquer par retour de mail le titre qu'ils auront choisi d'interpréter lors de la soirée du tremplin.

L'organisateur et ses partenaires se réservent le droit d'émettre un changement auprès des talents dans leur choix de chansons afin d'éviter les « doublons ».

## DÉROULEMENT ET CONDITIONS DU TREMLIN

La sélection fera l'objet d'une convention entre l'Organisateur et le Talent. Elle précisera en outre les éléments suivants :

Chaque Talent devra fournir par mail la bande instrumentale du titre qu'il interprétera.

Les Talents devront connaître les paroles de leur chanson par coeur ( pas de pupitre ).

Les Talents qui souhaiteraient être accompagnés d'un instrument de musique ( ex : guitare acoustique ), devront apporter leur instrument personnel\*.

Les Talents sélectionnés, munis de leur invitation devront pouvoir être présents sur le lieu du tremplin à **16h30 au plus tard** afin d'effectuer les balances (Réglages de l'ensemble voix / musique).

Un ordre de passage sera établi selon des critères artistiques et techniques.

La sonorisation et les lumières seront celles d'un des partenaires de l'Organisation.

Une boisson non alcoolisée accompagnée d'une collation seront offertes à chaque Talent du tremplin.

Les frais de transport resteront à la charge du Talent.

-Aucun hébergement ne sera prévu par l'Organisateur.

*\* En cas de dégradation, de la perte ou du vol de l'instrument de musique, l'Organisateur décline toutes responsabilités et cela engagera uniquement celle du Talent ( Le propriétaire de l'instrument de musique ).*

## 5 - CRITÈRES DE SÉLECTION

L'évaluation des 10 Talents retenus pour participer au tremplin sera faite par un jury constitué de 4 personnes et qui tiendra compte des critères suivants :

1 - La qualité vocale

2 - L'interprétation des oeuvres et les qualités musicales

3 - La présence scénique

## 6 - LE VAINQUEUR DU « TREMLIN BLAIN FOREVER YOUNG - 2ème Édition »

Le Talent qui remportera le tremplin sera programmé pour un SET de 30 minutes au second FESTIVAL «BLAIN FOREVER YOUNG».( Pupitre avec paroles autorisé )

## 7 - CLAUSE PARTICULIÈRE

**La participation au tremplin est gratuite. Lors de la soirée du tremplin, des photos et vidéos des Talents seront réalisées afin de communiquer sur l'ensemble des réseaux sociaux et site internet de l'Organisateur. Cela implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Aucune contestation de quelque nature que ce soit ne sera recevable en cas d'inobservation de l'une des clauses.**

**NB : Merci d'écrire au clavier dans le cadre ci-dessous vos nom, prénom et la mention « certifie signer ce document »**

Nom :.....

Prénom :.....

Mention :.....